

Je vois d'ici une intervention massive de l'État dans les affaires de l'Église qui, à l'avenir, pourrait fort bien avoir des conséquences sérieuses et tragiques sur un certain nombre d'associations religieuses.

L'article 123 de la mesure est aussi intéressant. Il stipule que la liste des membres d'une association doit être rendue publique. Pour obtenir la liste des membres d'une association, il suffirait d'en faire partie. Un certain nombre de nos électeurs—et je parle des électeurs de tous les députés—nous ont fait part de leurs objections à cet article en particulier du bill. Les dangers d'abus sont évidents. La GRC pourrait se joindre à une association afin de se procurer la liste des membres et, une fois qu'elle l'aurait, elle saurait dans quelle partie de la société ces membres œuvrent. Cela pourrait avoir de graves conséquences.

Deux organismes pourraient être carrément opposés l'un à l'autre; par exemple, un groupe communiste et la société John Birch. En vertu de cette loi, un membre du parti communiste pourrait se joindre à la société John Birch et avoir immédiatement accès à la liste des noms et adresses de tous les membres de cette société.

Des membres du Ku Klux Klan pourraient se joindre à un organisme bien disposé envers les noirs du Canada. Ils auraient immédiatement une liste de cibles et de personnes à harceler. On voit facilement quelques-unes des difficultés que nous créerions.

Une liste d'adresses postales est un très bon exemple. Il y en a parmi nous qui n'aiment pas du tout que leur nom paraisse sur de telles listes sans leur permission. Par conséquent, je crois que cet article créerait des difficultés et qu'il pourrait nuire à la réputation de beaucoup d'organismes, sans parler des nombreux problèmes qu'il causerait à certains de nos petits organismes privés.

L'article 130 en est un autre qui pourrait amener nos organismes de bienfaisance devant les tribunaux. En vertu de cet article, un membre peut contester l'élection d'un administrateur. Non seulement peut-il la contester devant les membres, mais il peut aussi contester la nomination ou l'élection d'un membre devant les tribunaux du Canada.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est 10 heures.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[Traduction]

L'AGRICULTURE—LA RÉDUCTION DES PAIEMENTS D'INTÉRÊT EXIGÉS DES AGRICULTEURS

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, je désire parler d'une question très importante que j'ai

L'ajournement

abordée avec le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à la Chambre, le 3 décembre. Il s'agit des mesures qui auraient dû figurer dans le budget à la suite de certaines déclarations qu'il a faites un peu partout avant le 12 novembre. Il avait laissé entendre qu'il démissionnerait si le budget n'apportait pas une aide importante aux agriculteurs.

Je tiens à rappeler les mesures prévues dans le budget avec le maximum d'objectivité. Le budget prévoit 50 millions de dollars pour l'agriculture. Ces 50 millions se composent de 45 millions supplémentaires pour les prêts et de cinq millions qui serviront à empêcher la hausse des taux d'intérêt. Ces cinq millions peuvent sembler une grosse somme. Néanmoins, le ministère fédéral de l'Agriculture admet dans certaines annonces publicitaires qu'il y a au Canada environ 330,000 agriculteurs et par conséquent, ces cinq millions représentent exactement, ou presque, \$15 par agriculteur. On leur offre là une somme vraiment ridicule. Si cette somme paraît ridicule et insultante, c'est parce qu'en moyenne les agriculteurs paient plus de \$7,000 d'intérêts. Si vous comparez cette somme de \$15 avec les \$7,000 que les agriculteurs doivent payer en moyenne, cela vous donne une bonne idée de l'importance de l'aide que le budget accorde aux agriculteurs.

En plus d'avoir des obligations envers les agriculteurs du pays, le ministre de l'Agriculture a également de grosses obligations envers les consommateurs. Sans une agriculture prospère et certaine de son avenir, les consommateurs canadiens seraient très mal servis. Nous pouvons produire des aliments à bon marché; c'est surtout à cela que nous devons notre niveau de vie. Si l'agriculture périclète, les agriculteurs seront les premiers à en subir les conséquences, mais nous finirons par les subir tous. Cela changera notre mode de vie. C'est pour cette raison que le ministre de l'Agriculture est responsable de son mandat non seulement devant les agriculteurs et leur famille, mais aussi devant l'ensemble de la société canadienne.

Le ministre n'a pu faire inscrire au budget une aide significative pour les agriculteurs, ce qui préoccupe gravement ces derniers. C'est grave pour plusieurs raisons. Le Canada est très riche en ressources naturelles, et l'agriculture compte au nombre de ces richesses. Je suis agriculteur, et j'en suis fier. Il y a au Canada plus de terre arable par agriculteur que dans tout autre pays du monde. Cela signifie que nous avons le devoir, non seulement envers nous mêmes, mais aussi envers les autres peuples du monde, de produire autant de nourriture que nous en sommes capables. Mais il devient de plus difficile de le faire à cause de certaines choses que le ministre a faites, ou n'a pas faites, depuis qu'il est en fonction. Le ministre occupe son poste depuis 1972. Il ne se vante guère d'avoir pris un bref congé sabbatique. En fait, il y trouve matière à rire, comme s'il était ministre de droit divin. C'était malheureux pour lui d'avoir été forcé de prendre ce congé, mais c'était heureux pour les agriculteurs, et il est regrettable qu'il n'ait pas été chassé définitivement. Je crois que c'eût été préférable pour les agriculteurs canadiens.